

DOCUMENT DE PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PSH).

Table des matières

Introduction	3
Principes généraux.....	3
Mise en place de la politique d'accessibilité.....	3
Détection des besoins	3
Accessibilité des supports de formation :.....	3
Adaptation des formations aux besoins spécifiques :	3
Contacts.....	4

Introduction

La M.F.R. de Villié-Morgon organise des sessions de formation en présentiel et en alternance de période de présence dans l'établissement et en entreprise.

L'ensemble des formations sont accessibles aux publics en situation de handicap afin de garantir l'égalité des chances et en respectant le principe fondamental de non-discrimination.

Principes généraux

Nous mettons tout en œuvre pour rendre nos formations accessibles à tous les publics et avons mis en place des mesures afin de prendre en compte les besoins particuliers liés au handicap :

- Les formations se déroulent dans des établissements recevant du public (ERP) ;
- Un référent handicap, formé régulièrement, effectue une veille sur le champ du handicap et en tire les enseignements afin d'informer et sensibiliser les équipes pédagogiques sur le sujet ;
- Nous prenons en compte les besoins individuels des personnes et apportons les moyens de compensation nécessaires : matériel, humain, support, temps, évaluations... ;
- Nous informons les apprenants des organismes pouvant accompagner le parcours d'une personne en situation de handicap.

Mise en place de la politique d'accessibilité

Détection des besoins

Au moment des rendez-vous d'inscription, détection des besoins éventuels et récupération des notifications antérieures : MDPH, bilan orthophonie, ...

Sur demande des familles, entretien possible avec le référent handicap.

Accessibilité des supports de formation :

Nous nous assurons que les supports de formation soient accessibles aux personnes en situation de handicap en utilisant des formats et des technologies variés et adaptés :

- Agrandissement A3
- Textes à trou
- Utilisation d'une police spécifique : Helvetica, Arial et Verdana.
- Utilisation de couleurs

Adaptation des formations aux besoins spécifiques :

Nous nous assurons que les besoins spécifiques soient bien pris en compte en permettant la mise en place des dispositifs prévus par les notifications MDPH et/ou GEVASCO ¹ :

- Tiers temps
- AVS ²
- Ordinateur
- Lecteur – Scripteur

¹ Uniquement pour les élèves de la formation continue, les apprentis ne sont pas concernés par ce dispositif sauf en cas de reconnaissance RQTH

² idem

Contacts

Référent Handicap

Mme DI LORENZO Séverine

04 74 04 21 02

severine.dilorenzo@mfr.asso.fr

Référent administratif handicap

Mme SAVOYE Sylvie

04 74 04 21 02

sylvie.savoye@mfr.asso.fr